

Conseil communal, Château-d'Oex  
Commission gestion-finances **COGEFI**

**Rapport de la COGEFI sur la demi-journée technique**

La traditionnelle ½ journée technique de la COGEFI a pu être organisée le 17 mai dernier en adaptant son programme aux mesures en vigueur. La réunion s'est déroulée dans un premier temps à la Grande Salle en présence de la Municipalité, des Chefs de Service et des membres de la COGEFI au complet. Mme Cosette Hämmerli, MM. Pierre-François Mottier et Maximilien Stauber municipaux fraîchement élus ont été invités à participer à la rencontre. M. Stéphane Henchoz et M. Jacques-François Pradervand étaient excusés.

Les thèmes retenus par la COGEFI et qui ont fait l'objet de présentations et d'une visite ont été les suivants :

- 1) Etat du **réseau routier** communal, difficultés et investissements à prévoir. Point de situation sur le projet de rénovation des routes du fond de l'Etivaz.
- 2) **Patinoire**, état des lieux et prévisions de travaux à réaliser ces prochaines années.
- 3) **Stratégie communale** à moyen terme pour le **domaine de l'énergie**, participation à l'appel d'offre du PNR pour les panneaux solaires, état d'avancement de la centrale de chauffage à distance.
- 4) **Système de distribution de l'eau**, rôle de l'Exécutif, état des installations, inquiétudes par rapport aux récentes pollutions.
- 5) **STEP**, état général des installations et prévisions des travaux encore à réaliser : Visite des installations, difficultés rencontrées dans l'exploitation courante et planification des prochains investissements.

1) **L'état du réseau routier** communal nous est présenté par *Mme Nicole Schnegg* en charge de ce dossier particulièrement complexe. Ainsi, nous apprenons que la réfection de l'ensemble du réseau routier communal est planifiée longtemps à l'avance et fait l'objet d'expertises fédérales qui déterminent :

- L'état des ouvrages
- Le taux de subventionnement (maximum 86% lorsque la route est reconnue 100% agricole)
- Les travaux à effectuer et leur planification dans le temps

Pour la période 2021 à 2027 les investissements à réaliser dans ce domaine avoisinent les 5,1 mios hors subventions.

Pour rappel, le secteur du fond de l'Etivaz fait l'objet de 2 projets distincts, l'un relevant de Romande Energie et du Service des Eaux de Lausanne, destiné à remplacer les conduites d'adduction d'eau dans les Vallées de la Torneresse et de l'Eau Froide avec un turbinage prévu aux Plans de l'Etivaz. Cet investissement chiffré à 15 mios a fait l'objet de recours d'où le retard pris sur sa réalisation. A ce jour, tous les services de l'Etat ont donné leur feu vert et les travaux devraient démarrer en juillet prochain.

Le second projet concerne la réfection complète de la route communale et notre Municipalité aurait souhaité que les deux projets soient réalisés en même temps. Or cela s'est avéré très difficile à coordonner et pratiquement impossible à réaliser du moment que la circulation aurait dû être interrompue. Cette étape de réfection sera dès lors réalisée ultérieurement. Les habitants du fond de l'Etivaz ont interpellé la Municipalité en lui demandant de prévoir lors de la réfection de la route, la pose d'une canalisation pour les eaux usées. La Municipalité n'a pas pu donner suite à cette demande pour les raisons suivantes :

- Ce secteur est situé en dehors d'une zone d'obligation légale ;
- La pose d'une canalisation d'eaux usées à côté d'une conduite d'eau potable, n'est pas autorisée ;
- Le coût de réalisation avoisinerait les frs 375'000.- et nous risquerions de perdre le subventionnement des AF prévu à hauteur de 84 %.

Les membres de le Cogefi estiment qu'il serait quand même judicieux de prévoir une tranchée destinée à recevoir les eaux usées afin d'anticiper de futures obligations légales.

**2) Patinoire :** *M. Christian Daenzer* nous propose ensuite une présentation des installations de la patinoire avec un rappel historique des investissements réalisés depuis 2002 qui se montent à 3,5 mios. L'état actuel des équipements est relativement bon mais il faut s'attendre à de futurs investissements dans les prochaines années. La pose de compteur d'eau par la Confrérie aura aussi un impact sur les coûts d'exploitation, la patinoire étant un grand consommateur d'eau, avec annuellement une demande entre 12 et 15'000 m<sup>3</sup>. Les contrôles réguliers effectués sur les installations permettent aussi d'en prolonger leur durée.

L'amélioration de la récupération d'énergie provenant des compresseurs fait l'objet de réflexions ainsi que les économies à réaliser sur le plan de l'énergie utilisée pour le fonctionnement. Ce dernier point nécessiterait toutefois de procéder à la couverture de la patinoire. En résumé, la Cogefi a pu constater que les installations sont bien entretenues mais que pour son maintien des investissements importants devront être consacrés.

### 3) **Stratégie communale** à moyen terme pour le **domaine de l'énergie**.

Cet important sujet est régulièrement abordé par la Cogefi qui constate que notre Municipalité a pris les choses en mains avec le souhait de se détacher progressivement des taxes CO2 et de se libérer des énergies fossiles. **Un plan directeur communal des énergies** est en phase de réalisation avec un financement pour moitié de Romande Energie. Ainsi, une cartographie de la situation locale sera établie en identifiant les besoins en énergie et les ressources disponibles. Les études sont également en cours au niveau de l'énergie solaire à développer sur les principaux toits de la Commune.

Le développement de ce domaine d'avenir nécessitera de disposer de moyens financiers importants, si l'on pense par exemple à l'isolation des bâtiments communaux. Le suivi des déchets ménagers et de la consommation d'eau fait également partie du processus, ainsi que celui de l'épineux problème de la mobilité.

La Cogefi est satisfaite de constater que notre Municipalité continue de développer sa stratégie pour le domaine de l'énergie et nous espérons en voir les premiers effets dans les prochaines années.

### 4) **Système de distribution de l'eau**, rôle de l'Exécutif.

*Mme Nicole Schnegg* nous présente ce dossier de son dicastère.

Pour rappel, la Commune de Château-d'Oex a délégué la gestion et la distribution des eaux sur son territoire à trois Confréries, soit la Confrérie des Devants de L'Etivaz, la Confrérie des Follys (secteur Etivaz) et la Confrérie des Eaux du Village de Château-d'Oex. Ces confréries fonctionnent avec leurs propres statuts, sont propriétaires des infrastructures, facturent et encaissent leurs prestations directement auprès des consommateurs et tiennent leur comptabilité.

La fourniture est soumise à la Loi sur la distribution d'eau, qui place la responsabilité sur les Communes. La nouvelle loi prévoit également que le prix de l'eau constitue une taxe causale de droit public, impliquant la pose de compteurs, avec un changement de taxation qui devrait intervenir pour notre commune en 2022-2023.

Par ailleurs, la Municipalité a pris la décision de résilier les concessions actuellement en vigueur pour le 31 décembre 2022 et de confier la distribution de l'eau sur notre territoire à une entité juridique unique, qui devra disposer des ressources humaines, techniques et financières. Sur ce sujet, le *Conseil communal* aura l'occasion d'en débattre cet automne ou au début 2022.

Au niveau de l'état de réseau de distribution, la Confrérie poursuit l'entretien de ses conduites et captages. D'importants investissements devront être réalisés par la Confrérie des Eaux des Follys entre l'Etivaz le réservoir des Bornels. Sur le plan des pollutions, les normes cantonales sont devenues très strictes et aucune pollution n'est plus tolérée. Afin d'éviter les situations que nous avons récemment connues, un projet de traitement des eaux par ultra-violet est en cours dans le secteur de Gérignoz.

5) **STEP**, état général des installations et prévisions des travaux encore à réaliser

Cette ½ journée technique se termine par la visite très intéressante et instructive des installations de la STEP sous la houlette de *M. Christophe Chabloz*, qui dispose d'importantes compétences dans ce domaine et qui sait vulgariser le sujet pour des personnes non initiées. Il était accompagné par son collègue *M. David Henchoz*. L'on pourrait se dire que chaque citoyen devrait s'intéresser à ces installations du moment que nos actes journaliers ont une répercussion directe sur le fonctionnement de notre STEP.

Les membres de la Cogefi ont pu constater que les récents investissements consentis permettent un meilleur fonctionnement des installations tout en facilitant le travail des exploitants. Les prochaines étapes de la modernisation de la STEP vous seront prochainement soumises sous forme de préavis.

Sur le plan de la production d'énergie nous avons pu constater que le biogaz issu de la digestion des boues d'épuration est stocké et utilisé sur place et qu'il s'agit d'un combustible renouvelable neutre pour l'environnement. Le traitement des micropolluants ne fait pour l'instant pas l'objet d'une obligation qui nécessiterait de s'équiper de filtres à charbon actif ou d'un traitement à l'ozone. En fonction de la température, le circuit permettant de rejeter l'eau propre à la rivière dure seulement 24 heures.

A l'issue de la visite, la Cogefi a aussi abordé le sujet des synergies à mettre en place avec les autres Communes et Hameaux mais pour l'instant aucune mise en commun d'installations n'est prévue.

A l'issue de cette passionnante visite, *M. Christophe Chabloz* est vivement remercié pour ses explications et pour son implication dans l'exploitation de cette importante installation. *M. David Henchoz* est également remercié pour sa participation.

Cette ½ journée technique se termine par des remerciements à l'ensemble de la Municipalité et aux Chefs de Service.